



## Syndicat National des Monuments Historiques CGT

# Élections au Conseil d'Administration du CMN Votez CGT !

Cette semaine, à partir du 5 février, le matériel de vote pour le Conseil d'administration du CMN arrive sur vos monuments. **Alors, n'oubliez pas : votez dès réception de votre enveloppe !** Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> mars pour ce faire, mais n'attendez pas le dernier moment, c'est le meilleur moyen d'oublier !

Il est important que vous fassiez entendre votre voix lors de ces élections. Le Conseil d'Administration est l'organe de décision du CMN. C'est là que se jouent, les grandes orientations stratégiques et les objectifs de l'établissement, les conditions générales d'organisation et de fonctionnement, le vote du budget du CMN et ses modifications, l'adoption du rapport annuel d'activité, les délibérations sur la politique tarifaire et enfin, **les conditions générales d'emploi et de rémunération du personnel...** Le Conseil d'Administration se réunit quatre fois par an. Il est donc primordial que les personnels y soient représentés pour y faire entendre leurs voix !

Au cours de la mandature à venir, le SNMH-CGT entend continuer à défendre tous les personnels, quel que soit leur statut (fonctionnaires, contractuels, vacataires) comme il l'a toujours fait, à lutter sur tous les fronts pour la défense des agents de l'établissement et pour nos missions de service public culturel. Le SNMH-CGT poursuivra la bataille pour le statut des personnels contractuels, et continuera à défendre les missions statutaires des agents de l'État, la dénonciation des politiques de réduction d'emploi et de précarité, la vigilance sur les situations de souffrance au travail, la défense des métiers de la fonction publique en luttant contre les dérogations d'emploi, la gestion directe, et l'externalisation de nos missions...

**Le SNMH-CGT a toujours été présent au Conseil d'administration du CMN et ce depuis sa création en 1995.** Il est la seule organisation syndicale présente à vos côtés sur tous les fronts, sur tous les sujets :

- dans toutes les luttes : contre la précarité, contre la souffrance au travail, sur le nouveau statut...
- dans toutes les instances : CHSCT, CT, CA, CCP, CAP... au CMN, comme au Ministère
- dans tous les groupes de travail : règlements intérieurs et de visites, ambiance thermiques, métiers des contractuels
- nous sommes les seuls à faire systématiquement des comptes-rendus de toutes les réunions auxquels nous participons, de toutes les luttes que nous menons (dans notre journal syndical : le Monuments-Infos que reçoivent les 1300 agents du CMN ou via nos communiqués
- nous sommes présents régulièrement dans vos sites pour venir à la rencontre des personnels à l'occasion d'heure mensuelles d'informations syndicale, ou d'AG de grève
- nous gérons au quotidien les dossiers individuels d'agents en difficultés

### Comment voter ?

Mettre le bulletin de son choix (attention, pas la profession de foi mais le bulletin sur lequel figure la liste des candidats et le sigle du syndicat) dans la petite enveloppe vierge. Ne rien inscrire sur cette enveloppe. Ne rayer ni n'ajouter aucun nom.

Mettre cette petite enveloppe dans l'enveloppe d'émargement, au dos de laquelle **vous n'oublierez pas d'inscrire vos noms, prénom, affectation et signature.**

Enfin, cette deuxième enveloppe doit être glissée dans la dernière sur laquelle figure l'adresse d'expédition et le « T ». N'oubliez pas que grâce au « T » il n'est pas nécessaire d'affranchir cette enveloppe. Attention, le vote se fait uniquement par correspondance (ne pas envoyer en courrier interne)

**Alors avant le 1<sup>er</sup> mars prochain, si vous voulez vraiment être actifs et vous faire entendre au CMN, votez et faites voter CGT !**